



Orléans, le

Monsieur le Proviseur

à

aux parents d'élèves

Le Proviseur
Bruno DI NALLO

Objet : Protocole de prise en charge des situations de harcèlement au sein du lycée Jean Zay

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de notre engagement constant en faveur du bien-être et de la sécurité des élèves, nous souhaitons vous présenter le protocole de prise en charge des situations de harcèlement mis en œuvre au sein du lycée.

Conformément aux directives nationales du programme pHARe, notre établissement applique une procédure claire et structurée permettant :

- Le signalement rapide de toute situation préoccupante,
- L'évaluation attentive des faits par l'équipe éducative,
- L'accompagnement des élèves concernés par la mise en place de la méthode de préoccupation partagée,
- Le suivi régulier des situations jusqu'à leur résolution.

La prise en charge repose sur une équipe dédiée composée de :

- La Direction de l'établissement,
- La Conseillère Principale d'Éducation,
- Une des infirmières scolaires,
- Les enseignants référents et personnels formés à la prévention du harcèlement.

Chaque signalement fait l'objet d'un traitement confidentiel, rigoureux et bienveillant. Les familles sont associées aux démarches engagées et informées des mesures mises en place.

Nous vous rappelons que tout élève ou parent peut signaler une situation en contactant directement la vie scolaire, la direction de l'établissement, le **3018 (numéro dédié aux jeunes victimes et aux témoins de harcèlement et de violences numériques)** ou depuis le bouton *Stop harcèlement* en haut à droite de toutes les pages des Espaces Parents et Élèves.

PRONOTE



La prévention et la lutte contre le harcèlement constituent une responsabilité collective. Votre vigilance et votre collaboration sont essentielles pour garantir à chaque élève un climat scolaire serein et sécurisant.
Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Recevez, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Bruno DI NALLO
Proviseur